



AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 60 § 2 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, il est porté à la connaissance du public que la **décision** plus amplement décrite ci-dessous a été délivrée par le Département de l'environnement du Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable (MECDD) :

Référence MECDD:	103842
Objet :	l'organisation du "Trail Uewersauer" en date du 20 novembre 2022
Requérant :	Performance Club Monsieur Nico Peters
Adresse :	4, rue des Joncs L-1818 Howald
Date de la décision :	04.11.2022
Lieu :	sur le territoire des communes de GROSBOUS, Wahl, Lac-de-La-Haute-Sure, Esch-sur-Sure, Goesdorf et Bourscheid
Début du délai de recours :	11.11.2022
Fin du délai de recours :	13.02.2023
Remarque(s) :	Le public peut prendre inspection de la décision sur le site internet de la commune (www.groussbus.lu) ou <u>sur rendez-vous</u> à la maison communale

Grosbous, le 09 novembre 2022

pr. le collège des bourgmestre et échevins,

le bourgmestre,

le secrétaire,